



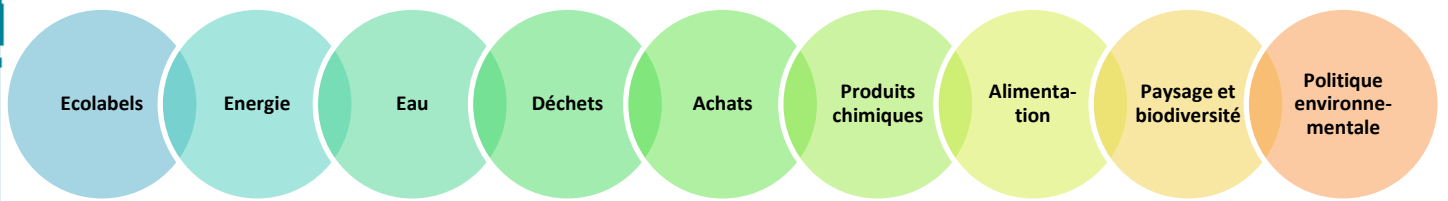






## Des engagements à prendre pour l'environnement

Pour pouvoir adhérer à la charte Eco-tourisme Vallée Vézère, le candidat doit respecter 24 critères, simples à mettre en place. Ils sont repartis en 9 catégories :



Le respect de l'ensemble des critères est indispensable.

## Une reconnaissance des acteurs engagés

La charte fédère un réseau d'acteurs partageant la philosophie d'une nouvelle forme de tourisme plus respectueuse de l'environnement. Tous les signataires œuvrent pour préserver et promouvoir notre territoire. Elle permet de distinguer les signataires investis localement et de les valoriser. Ils font alors partie du réseau Eco-tourisme Vallée Vézère : c'est un moyen de promouvoir leurs actions.

Chaque adhérent reçoit un diplôme bilingue et a le droit d'utiliser le logo « Ecotourisme en Vézère » pour valoriser sa démarche sur tous ses supports de communication.



## Les structures garantes de la charte

La charte concrétise un partenariat entre l'Office de tourisme ou l'intercommunalité et le prestataire touristique signataire. Sur leur territoire respectif, la Communauté de Communes Vallée de l'Homme et l'Office de Tourisme Vézère Périgord Noir animent la démarche de la charte Eco-Tourisme Vallée Vézère :

- ils proposent aux acteurs touristiques locaux des journées de formation et des outils de communication pour sensibiliser les clients et les parties prenantes ;
- ils accompagnent, suivent et auditent les candidats ;
- ils s'engagent à communiquer sur la charte et ses signataires à travers leurs supports de communication pour valoriser ce réseau d'acteurs engagés.

## Une adhésion pour combien de temps ?

Chaque prestataire touristique s'engage pour une période de 5 ans (depuis le 1er janvier 2024). Pendant cette période, un contrôle aura lieu durant la troisième année de labellisation.

A l'issue des 5 ans, une vérification des engagements via un nouvel audit est prévue avant le renouvellement.

Ainsi, une charte signée en mars 2024 sera valide jusqu'en mars 2029, avec une visite de contrôle en 2027.



## 2) Envie de participer au réseau éco-tourisme Vallée Vézère ?

### Comment postuler ?

Pour adhérer à la charte Eco-tourisme Vallée Vézère, c'est simple !

#### 🌿 Etape 1 : Je me procure le dossier de candidature

Pour commencer, je me procure le dossier de candidature ici :

- [ecotourisme-vallee-vezere.fr](http://ecotourisme-vallee-vezere.fr) - rubrique « l'écocharte » → Télécharger le dossier
- Tatiana Filjak, Chargée de mission Développement Durable - Communauté de communes Vallée de la l'homme
  - 📞 07 87 49 00 39    ✉ [ecotourisme@cc-vh.fr](mailto:ecotourisme@cc-vh.fr)

#### 🌿 Etape 2 : Je me prépare avec un autodiagnostic

Pour tester comment mon établissement / activité se positionne par rapport aux 24 critères de la Charte, j'utilise l'autodiagnostic qui se trouve dans le dossier de candidature. Certains critères seront déjà conformes, d'autres en cours, non conformes ou non applicables :

- ✔ Si tous les critères sont conformes, je passe à l'étape 3.
- ✔ Si certains sont en cours ou non conformes, ou si je ne suis pas certain(e) d'avoir bien compris(e), je contacte l'animatrice de développement durable pour obtenir de l'aide.

#### 🌿 Etape 3 : J'envoie mon dossier de candidature

Je renseigne la fiche de candidature et je joins la grille d'autodiagnostic complétée.

J'envoie le tout à la chargée de mission. Celle-ci me contactera pour fixer un rendez-vous sur place.

#### 🌿 Etape 4 : Mes engagements sont vérifiés

J'accueille la chargée de mission développement durable pour réaliser une évaluation de ma conformité aux critères de la charte. L'audit durera une demi-journée. A la fin, elle me remettra la fiche d'audit qui indiquera si tous les critères sont entièrement validés. Si ce n'est pas le cas, j'ai la possibilité de mettre en place les actions correctives nécessaires **dans un délai de 8 semaines.**

#### 🌿 Etape 5 : Je reçois mon certificat d'adhérent éco-tourisme Vallée Vézère

Afin d'asseoir la légitimité de la charte, le dossier est ensuite présenté à la Direction des deux Offices de Tourisme pour validation. Si mon dossier est accepté, je reçois mon diplôme dans un délai de 1 mois environ.

### Combien ça coûte ?

Il est demandé à chaque site signataire de contribuer au financement de l'opération (temps passé par la conseillère de séjour et outils de communication autour de la charte).

Le montant à payer après l'audit, **pour la durée de 5 ans**, est fonction du nombre d'employés (ETP : équivalents temps plein) :

- 🌿 Chambre d'hôte et professionnel de 0 à 2 ETP : 50 €
- 🌿 Professionnel de 2 à 10 ETP : 100 €
- 🌿 Professionnel > 10 ETP : 200 €
- 🌿 Détenteur d'un label Clef verte, NF Environnement, Écolabel Européen, Green Globe : GRATUIT

### Que se passe-t-il ensuite ?

Le signataire de la Charte devient membre du réseau éco-tourisme Vallée Vézère : il participe à sa promotion et son enrichissement. Il bénéficie éventuellement de formations et d'accompagnement. Son établissement est référencé sur le site web [ecotourisme-vallee-vezere.fr](http://ecotourisme-vallee-vezere.fr) et au sein de son office de tourisme s'il est adhérent.

### 3) Communication et outils

Cette charte d'engagements n'est ni un label ni une marque. C'est une reconnaissance des prestataires touristiques, engagés dans une démarche sincère de préservation de notre territoire.

Son objectif est de montrer aux visiteurs/clients l'investissement du professionnel : ainsi, en l'affichant de manière bien visible, le signataire permet à ses clients de reconnaître ses engagements environnementaux et de le distinguer de la concurrence.

L'acteur touristique adhérent s'engage à communiquer sur son implication dans la charte, à travers l'utilisation du logo et des éléments graphiques mis à sa disposition, sur ses propres moyens de communication. **La charte graphique n'est pas utilisable sur les produits**, seul l'affichage de communication et de sensibilisation est autorisé (sur place, sur internet, dans les signatures de mails, sur les dépliants, sur papier à en-tête...).

#### Les outils de communication

Tous ces éléments sont disponibles auprès de la chargée de mission. Ils vous seront fournis suite à votre labellisation.

Un logo



Un diplôme bilingue



Des stickers pour les éco-gestes



Un site internet avec la liste des adhérents :

<https://ecotourisme-vallee-vezere.fr/>



## 4) Besoin d'aide ? Vos contacts et ressources

Le territoire est engagé, la chargée de mission Développement Durable ainsi que vos offices de tourisme se positionnent en chef d'orchestre concernant les démarches environnementales pour le secteur touristique.

La chargée de mission a été formée par un cabinet d'étude en environnement spécialisé dans le tourisme durable. A ce titre, elle peut vous renseigner au sujet de la démarche générale et des critères de l'écocharte.

Les conseillères en séjours de vos Offices de Tourisme peuvent également répondre à vos premières interrogations.

### Vos contacts :

#### Eco-charte et tourisme durable



Tatiana Filjak - Chargée de mission Développement Durable

Communauté de communes vallée de l'homme

☎ 07 87 49 00 39 ✉ [ecotourisme@cc-vh.fr](mailto:ecotourisme@cc-vh.fr)

#### Informations plus générales sur cette démarche

##### Communauté de Commune Vallée d l'Homme

Office de tourisme Lascaux - Dordogne Vallée Vézère

[www.lascaux-dordogne.com](http://www.lascaux-dordogne.com)

✉ [contact@lascaux-dordogne.com](mailto:contact@lascaux-dordogne.com)

☎ 05 53 51 82 60

##### Communauté de Communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Office de tourisme Vézère Périgord Noir

[www.vezere-perigord.fr](http://www.vezere-perigord.fr)

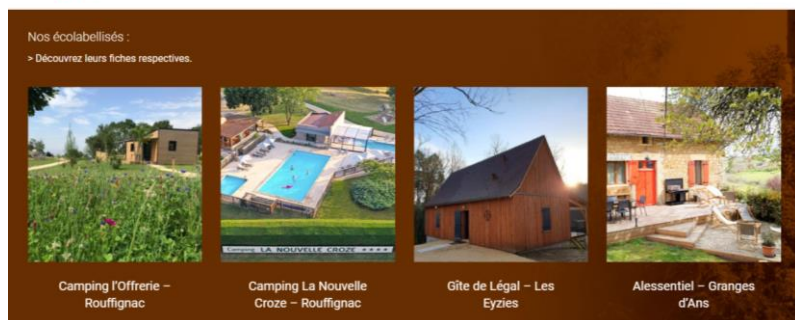
✉ [email@vezere-perigord.fr](mailto:email@vezere-perigord.fr)

☎ 05 53 50 37 56

#### Le site internet [www.ecotourisme-vezere.fr](http://www.ecotourisme-vezere.fr)



[Accueil](#) [Eco-charte](#) [Les acteurs engagés](#) [Notre territoire et ses enjeux](#) [Contact](#)



Vous retrouverez sur la page « éco-charte » directement en téléchargement :

- Le dossier de candidature avec le référentiel et la fiche d'autodiagnostic.
- Toutes les ressources nécessaires pour vous aider dans vos démarches (guide, tableau...).

### Les règles de base

C'est une démarche de confiance : chaque adhérent s'engage à respecter les critères de l'écocharte et ses engagements pendant toute sa durée d'adhésion au réseau. Afin d'assurer l'image positif et la crédibilité du dispositif, des visites « mystères » peuvent être effectuées par la chargée du projet Tourisme Durable au cours de la durée d'adhésion de chaque site touristique.